

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 6 juillet 1847

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Bouchez \[Le Cateau\]](#) est cité(e) dans cette lettre
[Deslauriers](#) est cité(e) dans cette lettre
[Lecointe, Jules](#) est cité(e) dans cette lettre
[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)

Collation1 p. (77)

Nature du documentCopie manuscrite

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 6 juillet 1847, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/26413>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [6 juillet 1847](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Sur l'affaire de contrefaçon Degon : Godin explique à Oudin-Leclère qu'il a reçu de Deslauriers le jour même de l'expertise une lettre lui indiquant que Lecointe ne pouvait être présent, et que Bouchez n'en ayant pas été informé est venu à Guise, qu'il a dit avoir prêté serment et qu'il ne pourrait être disponible avant le 15 juillet 1847 ; Godin ajoute qu'il doit se rendre à Laon et verra Deslauriers à cette occasion.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Personnes citées

- [Bouchez \[Le Cateau\] \[monsieur\]](#)
- [Deslauriers \[monsieur\]](#)
- [Lecointe, Jules](#)

Lieux cités

- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Laon \(Aisne\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Bouchez [Le Cateau]

Genre Homme

Pays d'origine Inconnu

Activité Industrie (grande)

Biographie Réside au Cateau-Cambrésis (Nord) au milieu du XIXe siècle. Il est nommé expert en 1847 par le tribunal de Vervins dans un procès en contrefaçon intenté par Godin contre Degon. Un « Boucher », fondeur en cuivre et en fonte au Cateau-Cambrésis, est mentionné par l'*Annuaire de Firmin-Didot* à la même époque.

NomDeslauriers
GenreHomme
Pays d'origineInconnu
ActivitéIngénieur
BiographieIngénieur civil et directeur de l'usine de gaz de Laon (Aisne) en 1847.

NomLecointe, Jules
GenreHomme
Pays d'origineInconnu
ActivitéInconnue
BiographieIngénieur mécanicien à Saint-Quentin (Aisne) au XIXe siècle, inventeur de pompes et presses hydrauliques et de matériel agricole pour les huileries et sucreries.

NomOudin-Leclère, Louis (1803-1885)
GenreHomme
Pays d'origineInconnu
ActivitéDroit/Justice
BiographieAvocat français né en 1803 à Froidmont-Cohartille (Aisne) et décédé en 1885 à Vervins (Aisne). Louis Onésime Victor Oudin est l'époux de Rose Madeleine Leclère. Son patronyme d'usage est Oudin-Leclère. Avoué à Vervins (Aisne) au XIXe siècle. Son nom est parfois orthographié « Houdin » ou « Oudin-Leclerre » par Jean-Baptiste André Godin.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022
Dernière modification le 26/04/2023

1444

000
000

et 5 francs pour celles qu'elles ont d'ouvertures sur le dessus
comme au bas ci contre sous laquelle le flacon n'a pas de fond
si ce que je te présente vous me transmettez une
commande pour que l'expédition vous en soit faite
immédiatement c'est-à-dire avant l'arrivée du brouage
de la négociation je vous accorderais 5% de réductio
en faveur du paiement fait dans le mois de livraison
ou payable fin octobre prochain sous 2% de rémission
~~je me proposerai de remettre de paris par voie~~
à raison de 20 les mille florins et par terre
pour le moment à part le tout frais d'emballage
et de ma charge

je suis dans l'espérance de recevoir russes et vous
prie M^r de recevoir mes

meilleurs regards

6 juillet votre lettre datée le 3 instant vient de me parvenir
vous semblez avoir oublié que vos conditions premières
étaient de prises avec mon frère ^{étaient} Je vous expédier
6 francs et un pochette mystique contenant à la
somme de fr 739 payable fin juillet avec réduction
de 5% plus 6 francs en faveur de celle qui ~~que~~
~~soit arrivée par le magasin~~ lorsque je n'aurai aucun
~~autre condition~~ sinon de livrer 2 francs sur la poche mystique cette
réduction étant faite au tarif
de condition je vous prie de me donner avis
et je considérerai votre demande comme non admise

agréer

Monsieur ouïs

6 juillet le jour indiqué pour l'expédition j'ai reçu de M^r Destain
une lettre par laquelle il me promet que M^r Léonard
ne pourraient se rendre à quinze M^r Boucley n'ayant
pas été punie de cet incident est venue ^{à Paris} et a déposé qu'il
n'a dit pas de serment aucun pour ne pas faire leur
rencontre M^r Boucley ne sera pas responsable avant le 15^e juillet
je vais à Paris cette semaine pour apprendre de son
Monsieur Destain qui lui à son côté n'a pas quitté
toujours peut appeler agréer M^r mes salutations